



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFÈTE DE SEINE-ET-MARNE

PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE  
Direction de la citoyenneté et de la réglementation  
Affaire suivie par : J.F.Bourgeois  
☎ : 0164 71 78 00  
Courriel : jean-francois.bourgeois@seine-et-marne.gouv.fr

Melun, le 17 décembre 2013

### Compte-rendu de la réunion de la commission départementale des taxis et des voitures de petite remise du 16 décembre 2013

La commission départementale des taxis et voitures de petite remise s'est réunie à la préfecture de Melun, le 16 décembre 2013 à 16h30, sous la présidence de Monsieur Serge GOUTEYRON, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne

#### Etaient présents :

M. Thierry BENESTEAU, président de la FNTI 77  
M. Alexis COUPET, FNTI 77  
M. Hichem MARZOUK, président de la FNAT  
M. Fabien ROSSLER, représentant la FNAT  
M. Claude DUVALLET, président de la FDT 77  
M. Hacène BOUARROUDJ, représentant la FDT 77  
M. José FARIA, représentant la FDT 77  
Mme Thérèse MEZERETTE, Union départementale générale de l'organisation générale des consommateurs de Seine-et-Marne  
M. Jean Claude WADEL, UFC que choisir  
M. Chems ARNAULT, représentant la Chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-et-Marne  
M. Frédéric DIQUELOU, représentant la chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne  
M. Hervé SYLVAIN, représentant la directrice départementale de la sécurité publique de Seine-et-Marne  
Mme Aude FROMENT, représentant le directeur départemental de la protection des populations.  
M. Jean-François BOURGEOIS, préfecture de Seine-et-Marne, directeur de la citoyenneté et de la réglementation  
Mmes Christiane LUNARDI et Christelle ZEN, chargées de la réglementation des taxis à la préfecture de Seine-et-Marne

## **I -Sur l'attribution des 20 ADS Val d'Europe en 2013**

M.GOUTEYRON présente le document de travail (cf.copie jointe) relatif à la répartition des nouvelles autorisations de stationnement (ADS) soumis à l'avis des membres de la commission.

L'attribution des autorisations de stationnement dans la ZUPEC de Chessy-Val d'Europe est répartie en nombre équilibré sur 4 catégories définies par le protocole d'accord du 5 novembre 2013.

Les membres de la commission sont favorables à la délivrance d'ADS à la catégorie 5a aux "Primo-Accédants" dans le respect de l'ordre des enregistrements dans la liste d'attente. Ainsi, M. CHOTIN Nicolas qui est n° 02 sur la liste dans cette catégorie et Monsieur MARTIN Philippe qui lui est n° 01 de cette catégorie pourraient prétendre à l'attribution d'une ADS Val d'Europe.

Par ailleurs, cette répartition répond à la demande de la FNTI et la FDT qui ont également demandé à faire figurer Monsieur VINCENT Christophe dans la catégorie 2a en 2ème position.

Pour maintenir le nombre de 20 ADS supplémentaires à attribuer en 2013, la proposition de réduire à 4 le nombre d'ADS délivrées à la catégorie 3 "ADS de la ZUPEC et ainsi retirer Monsieur MADAOUI Yazid qui est 49ème de la liste générale est retenue.

Dans cette même catégorie 3, il est confirmé que Monsieur BUTH Thierry a bien procédé au renouvellement de son enregistrement dans la liste d'attente en octobre 2013.

La situation réglementaire des 20 chauffeurs de taxis de la liste a été vérifiée.

M.GOUTEYRON précise que les autorisations de stationnement délivrées par les maires sans respecter la formalité obligatoire de l'avis de la commission départementale des taxis devront être rapportées et les chauffeurs de taxi exploitant dans ces conditions illégales ne peuvent pas prétendre à la délivrance d'une nouvelle ADS Val d'Europe et, en conséquence, sont exclus de la répartition en 2013.

Le maire de Sancy les Meaux a demandé l'avis de la CDTPR pour modifier l'arrêté d'attribution de l'autorisation de M.ROSSLER. Ce dernier dans l'attente du passage en commission prévue le 17 janvier 2014 retire sa demande d'ADS Val d'Europe pour 2013 et conserve son rang d'enregistrement sur la liste d'attente pour 2014.

A cette même commission, le cas de M.LADRON DE GUEVARA qui exerce sans autorisation du maire de Dammartin sur Tigeaux sera présenté pour envisager une sanction disciplinaire.

M.BENESTEAU s'interroge sur le statut de M OTMANE IDRISSE qui pourrait être répertorié en 1ere catégorie. Après vérification, il est confirmé que M.IDRISSE exerce sous le statut de SARL.Il est donc correctement classé dans la catégorie des sociétés.

M.MARZOUK demande la vérification des contrats de location de M.KRIBI qui mettrait en location une seule ADS pour deux chauffeurs différents. Au vu des éléments déclarés en préfecture, M.KRIBI a souscrit 3 contrats successifs avec :

- M.Thierry SEROPIAN du 01/04/2011 au 30/03/2011
- M.Nicolas MIGGLIACCI du 07/12/11 au 07/12/2012
- M.OUADI du 25/12/2012 au 25/12/2013

Il reprend à son nom l'exploitation fin 2013.

M.MARZOUK demande le retrait de M.IOUALITENE qui , selon lui ne respecterait pas les obligations de paiement des charges sociales de son activité depuis 2010.La déclaration unique d'embauche a été demandée au titulaire de l'ADS Mme GUILLEMET

M.GOUTEYRON lui répond que les règlements à l'URSSAFF de M.IOUALITENE ont été régularisés récemment et ce critère n'est pas pris en compte dans la réglementation. En revanche, M.IOUALITENE s'expose à un contrôle et à un redressement en cas de manquements constatés par les organismes sociaux dans les années antérieures

## **II-les conditions de délivrance des ADS Val d'EUROPE.**

Un courrier sera adressé à chacun des chauffeurs retenus sur la liste pour préciser les conditions de délivrance de l'ADS prévues dans le protocole d'accord du 5 novembre 2013.

Les premiers arrêtés de délivrance des ADS pourrait être établis avant la fin de l'année pour une exploitation effective le 6 janvier 2014.

### **Conclusion**

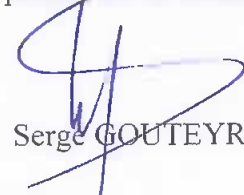
La liste des attributions des ADS Val d'Europe jointe en annexe est validée par les membres de la CDTPR

La date de la prochaine commission départementale des taxis et voitures de petite remise est fixée le vendredi 17 janvier 2014 à 10H

L'ordre du jour sera le suivant :

- présentation des arrêtés de délivrance des ADS Val d'Europe 2013
- examen des demandes des communes de création ou modification d'ADS
- examen des dossiers en commission de discipline

La préfète,  
Pour la préfète et par délégation  
Le secrétaire général de la  
préfecture de Seine-et-Marne



Serge GOUTEYRON